

DEL 2026 018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Saint-Sornin-Leulac, salle polyvalente

Date de la réunion : 12 Octobre 2026

Date de convocation du Comité : 01 Octobre 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : MASSONNERIE Chantal, MICHELET Francis, BRUNIER Maria, BEAUBERT Damien, BONNEFOUS Jean-Paul, MOURGAUD Jean-Luc, BLOIS Jocelyne, BAIGE Didier, DUCOURTIEUX Michel, JAUSOIN Béatrice, NIVARD Lionel, SALE Hervé, BREGEAUX Manina, COCHET Maryse, PETIT Elisabeth, VANDERLICK Nicolas, FRADY Christian, MAURICE Thierry, LEFRONT Hugues, LE ROY Bruneau, CHAPUT Christophe, BODAK Cédric, MAJOU Olivier

Donnaient pouvoir : LEGAY Jean-Marc, COSSIAUX Laurence

Étaient excusés : ROCHETTE Pierre, BOISSET Christelle, LEGUILLE Adeline, PREVOST Christian, NARDOUT Lise, PETIT Caroline

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 2

M. LEFRONT Hugues est secrétaire de séance

Objet : Délibération concernant la Gestion des Embâcles – Année 2027 – AT Gartempe Amont

Monsieur le Président présente au comité syndical les actions envisagées, études et travaux, dans le cadre de la gestion des embâcles, en année 2027 sur l'AT Gartempe amont. Le coût total de l'opération est estimé à 15 000 € TTC.

Il indique que cette opération peut être subventionnée par l'organisme suivant : le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, **à l'unanimité** :

- de réaliser la gestion des embâcles en année 2027 de l'AT Gartempe amont ;
- de se réserver le droit de modifier voire d'annuler le programme si les conditions de financement attendues ne sont pas réunies ;
- de donner tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires et prendre d'ores et déjà des contacts préliminaires auprès des organismes financeurs,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Châteauponsac, le 13 octobre 2026

Le Président,

